

**INSPECTION DE L'EHPAD «LES PETITS PAS » DE L'UNION MUTUALISTE ALV'HEOL SITUÉ A GUILERS**  
**NOVEMBRE 2023**  
**TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS APRÈS PROCEDURE CONTRADICTOIRE**

**TABLEAU 1 : SYNTHESE DES INJONCTIONS et PRESCRIPTIONS**

Prescription	Écart / Remarques	Contenu	Fondement juridique	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve fournis ou à fournir	Maintenue ou Non Maintenue après analyse des éléments reçus	Eléments d'analyse de l'équipe d'inspection
Prescription n°1	Ecart 1	Mettre en place le registre des entrées et sorties	Article L331-2 du CASF	3 mois	Registre dématérialisé	Non maintenue	Tableau dématérialisé fourni
Prescription n°2	Ecart 2	Elaborer un projet d'établissement	Article L311-8 du CASF	12 mois	Projet d'établissement	Maintenue	
Prescription n°3	Ecarts 3 et 5	Actualiser et faire valider le règlement de fonctionnement par les instances (conseil d'administration, instances représentatives du personnel et conseil de la vie sociale) n'est pas conforme aux dispositions de l'article R311-33 du CASF	Article R311-33 du CASF	6 mois	Règlement de fonctionnement	Non maintenue	
Prescription n°4	Ecart 4	Proposer aux résidents le libre choix de leur médecin traitant	Article L1110-8 du CSP Article L 311-3 du CASF	6 mois	Contrat de séjour	Maintenue	Il est nécessaire de modifier le contrat de séjour qui précise page 11 que l'acceptation du contrat de séjour implique que le suivi médical soit effectué par le médecin salarié de l'établissement
Prescription n°5	Ecarts 6 et 7	Etablir la décision de composition du CVS en y intégrant le médecin coordonnateur	Articles D311-4 et D311-5 du CASF	3 mois	Décision de composition du CVS	Maintenue	La décision intégrant le médecin coordonnateur à la liste des membres du CVS sera fournie à la suite de la première participation du médecin coordonnateur le 24 juin 2024. Dans l'attente de cette transmission, la prescription est maintenue
Prescription n°6	Remarques 2, 9, 10, 12	Améliorer la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'union mutualiste vers l'EHPAD	Article D 312-203 du CASF	3 mois	Rapport d'activité de l'EHPAD (au-delà du rapport d'activité médical) précisant les actions engagées dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité Calendrier des astreintes de l'année en cours Formation sur la thématique de la bientraitance Dispositif d'analyse des pratiques	Maintenue en partie	Les questions liées à l'organisation de la formation et du soutien au personnel notamment par l'organisation de l'analyse des pratiques sont abordées dans le rapport d'activité annuel